



VENTE DES LIVRES SCOLAIRES USAGÉS organisée par l'APELC Juin 2010

Pour acheter des livres

L'accès au petit gymnase sera autorisé le vendredi 18 juin de 15h30 à 17h00 seulement pour les membres de l'APELC (2009-2010).
Nous vous demandons de bien vouloir respecter cet horaire.
Nous accueillerons les non membres le vendredi 18 juin de 17h00 à 18h30

Pour le règlement : **les cartes de guichet et de crédit ne seront pas acceptées, prévoyez de l'argent comptant ou un chèque libellé à l'ordre de l'APELC.**

Pour vendre vos livres

Pour vendre les livres que vous possédez, veuillez suivre **impérativement** les consignes suivantes.

① **Remplir la fiche à télécharger du site de l'APELC : www.apelc.org**

- en indiquant lisiblement le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du parent qui souhaite recevoir le chèque
- en indiquant lisiblement le nom et la classe (2009-2010) de l'élève.
- En complétant l'acceptation des conditions de la vente.
- en **cochant** les livres que vous désirez vendre dans la case appropriée, suivant le pourcentage du prix neuf que vous avez choisi, soit
 - 75% : livre en excellent état
 - 50% : livre en bon état
 - 25% : livre en état moyen

À noter que les cahiers ou fichiers sur lesquels l'élève a écrit ne peuvent être vendus.

② Sur la **page de garde** du livre, marquez au crayon à papier le **nom** de l'élève ainsi que sa **classe** en 2009-2010 et le **pourcentage** demandé ; inscrivez la **lettre de référence** attribuée au livre et indiquée sur cette même fiche. Voici un exemple de ce que vous devez écrire sur la page de garde du livre d'un enfant HUGO Victor, en 9ème R, dont la lettre de référence attribuée au livre est B.

HUGO Victor 9ème R 50% B

③ Préparez une enveloppe réponse affranchie (pour l'envoi du chèque) que vous agraferez à la fiche; le nom et l'adresse figurant sur l'enveloppe doivent être identiques aux nom et adresse que vous avez inscrits sur la fiche dans la section « *Information sur le parent qui aimerait recevoir le chèque* ».
Si vous vendez les livres de plus d'un enfant, ne préparez pas plusieurs enveloppes ! Vous n'avez qu'à annexer une seule enveloppe à l'une des fiches.

④ Les élèves du primaire viendront au petit gymnase accompagnés de leurs enseignants pour déposer leurs livres le jeudi 17 juin.

⑤ Les livres sans fiche ou trop abîmés ne seront pas acceptés.

Pour récupérer vos livres invendus

➔ **Les livres non récupérés le lundi 21 juin deviendront la propriété de l'APELC.**

Pour les livres vendus, un chèque (recette des ventes moins une commission de 10% pour les membres de l'APELC et de 20% pour les non membres) vous sera expédié par la poste au courant de l'été. Les familles quittant définitivement Ottawa avant la fin du mois de juin le signaleront à l'APELC au moment du dépôt des livres : dans ce cas, l'APELC fera en sorte d'envoyer le paiement sous trois jours.

L'APELC ne pourra procéder à aucun paiement le jour de la vente